

LOI SUR L'ASSISTANCE SOCIALE
R-004-2016
Enregistré auprès du registraire des règlements
2016-03-29

RÈGLEMENT SUR L'ASSISTANCE SOCIALE–Modification

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'assistance sociale* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur l'assistance sociale*.

- 1. Le *Règlement sur l'assistance sociale*, R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-16, est modifié par le présent règlement.**
- 2. La version anglaise de l'alinéa 20(4)m est modifiée par suppression de « ; » et par substitution de « ; and ».**
- 3. L'alinéa 20(4)m.1 est abrogé.**

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2016 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
